

Pour les enfants et les jeunes

- Favoriser le bien-être, l'épanouissement et l'autonomie des enfants et des jeunes
- Amener les enfants et les jeunes à devenir des citoyens
- Favoriser les échanges intergénérationnels

Pour les familles et les adultes

- Permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale
- Améliorer les moyens de communication
- Développer la participation des familles
- Favoriser l'accès aux sports-loisirs-culture

Pour le territoire

- Favoriser l'attractivité du territoire
- Favoriser l'accès aux services pour tous
- Développer la qualité des services de proximité
- Développer la solidarité territoriale

Projet de service

Enfance-Jeunesse

Communauté de Communes Liffré-Cormier Communauté

I. CONTEXTE

Créée depuis le 1^{er} janvier 2017, Liffré-Cormier Communauté est une communauté de communes composée de communes et compte 28241 habitants pour une superficie de 252 km².

Territoire dynamique, traversé par l'A84 et desservi par 3 échangeurs, riche de 7000 hectares de forêts et de nombreux étangs, ce territoire est composé de nombreux équipements sportifs, culturels et de loisirs.

Un territoire au profil très familial, 46% de familles avec enfants parmi les ménages et 71.2% des allocataires ont des enfants (dont 12.81% monoparentales), avec un fort taux d'activité des parents.

Un territoire également jeune, avec l'indice de jeunesse 2 fois supérieur à celui de la Bretagne, 24% de la population est âgée de 3 à 17 ans.

Trois lycées, quatre collèges et dix-sept écoles primaires accueillent les jeunes et enfants du territoire.

- 1852 lycéens
- 2219 collégiens
- 3387 enfants en écoles primaires

Les communes membres de la communauté de communes Liffré-Cormier Communauté

- Chasné-sur-Illet
- Dourdain
- Ercé-Près-Liffré
- Gosné
- La Bouëxière
- Liffré
- Livré-sur-Changeon
- Mézières-sur-Couesnon
- Saint-Aubin-du-Cormier

Avec un fort engagement en faveur des services à la population dans le cadre du projet de territoire, une réflexion, axée sur une volonté d'équité territoriale en matière de service à destination des enfants et des jeunes a été menée.

Pour répondre aux besoins de la population et dans la continuité de la politique territoriale, la communauté de communes s'est saisie de la compétence facultative Enfance-Jeunesse en 2020.

Constats :

Les constats issus des différents diagnostics :

- Population jeunesse en forte augmentation, un quart a moins 18 ans (contre 18% sur le plan national)
- Indice jeunesse élevé : 15.5 jeunes de moins de 20 ans pour 10 personnes de plus de 65 ans (10.7 en Ile et Vilaine)
- Couverture en ALSH satisfaisante, avec une offre importante et diversifiée sur les communes permettant une bonne accessibilité géographique
- Isolement et problèmes d'insertion socioéconomique de certains jeunes

Enjeux :

- Un territoire en développement, dynamique qui attire de nouvelles familles
- Profil très familial : 76% d'allocataires avec enfants (50% sur le département)
- 24% de la population a moins de 18 ans (20% sur le département)
- De nombreux services aux familles et une attention particulière à la conciliation vie familiale et professionnelle
- Forts taux de bi activité des parents (supérieur de 10 points à la moyenne départementale)
- Des acteurs ouverts aux innovations
- La jeunesse, un enjeu de territoire
- Un partenariat financier fort avec la CAF

Au regard de ce contexte, la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF est apparue comme une opportunité pour construire un projet social de territoire et formaliser un partenariat entre la CAF et les collectivités sur les différents dispositifs de soutien aux familles. Celle-ci a été renouvelée en 2024 pour quatre années.

1.2 TRANCHES D'ÂGE



Mon territoire est-il jeune ?
Étudiant ? Familial ? Vieillissant ?
Quelles classes d'âge sont en hausse / en baisse ?

L'INDICATEUR EXPLIQUÉ

Plus l'indice de jeunesse est élevé, plus la population est jeune.

- Indice de jeunesse : Les moins de 20 ans / les plus de 60 ans

LA PYRAMIDE DES ÂGES

- 1 L'espérance de vie des femmes étant plus élevée, les hommes (en bleu) sont souvent sous-représentés en haut de la pyramide
- 2 La génération des baby-boomers est représentée dans la 2ème moitié de la pyramide (les 60-74 ans)
- 3 La pyramide peut se creuser entre 18 et 30 ans, notamment si les jeunes partent pour se former ou pour un 1^{er} emploi
- 4 Plus la base de la pyramide est large, plus la population est jeune

Les différences entre 2009 et 2020 sont visibles à travers les espaces blancs encadrés et/ou les déplacements.

Analyse des Besoins Sociaux | 2023

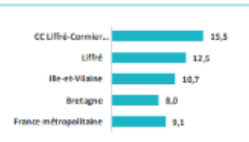
Indicateur clé | Détail de la population par classes d'âge



SOURCE : INSEE 2020

En 2020, les 0-14 ans représentaient 23% de la population de l'EPCI, contre 18% pour la France métropolitaine.

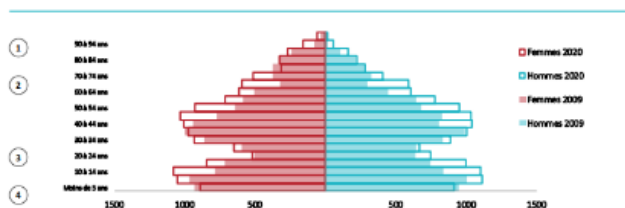
Indice de jeunesse*



SOURCE : INSEE 2020

En 2020, on comptait pour la CC Liffé-Cormier Communauté 15,5 personne(s) de moins de 20 ans pour 10 personnes de plus de 60 ans.

Pyramide des âges de la population



SOURCE : INSEE 2020

SYNTHÈSE – ENFANCE-JEUNESSE

Ce que disent les chiffres

- Un territoire jeune avec une proportion importante de 3-17 ans
 - 24% de la population âgée de 3 à 17 ans contre 18% au niveau national
 - Une augmentation de 21% de cette tranche d'âge entre 2009 et 2020, particulièrement à partir de 11 ans, générant des besoins en structures adaptées
- Un niveau de scolarisation élevé (97%) pour les 15-17 ans impliquant un faible taux de décrochage scolaire. Des Indices de Position Sociale élevés pour les écoles du territoire, impliquant des conditions d'apprentissage plutôt favorables pour les élèves
- Des jeunes adultes (18-29 ans) également bien représentés, mais en proportion moins importante qu'ailleurs
 - 12% de la population de la CC Liffé-Cormier Communauté âgée de 18 à 29 ans, contre 10% à l'échelle de Liffé ou 16% à l'échelle de l'Ille-et-Vilaine
 - Toutefois, sur la période 2009-2020, un nombre de jeunes adultes en augmentation (+8%, soit 241 individus)
- Des jeunes peu autonomes quant à leur logement
 - 86% des 18-24 ans vivant chez leurs parents, contre 59% à l'échelle de l'Ille-et-Vilaine ou 68% au niveau national, une situation à relier à la proximité avec la Ville de Rennes où les jeunes peuvent étudier ou travailler sans y vivre
 - Toutefois, les difficultés d'accès au logement semblent se lever pour les 25-29 ans avec seulement 11% des jeunes vivant chez leurs parents contre 18% en moyenne en France. 38% de ces jeunes vivent en couple sans enfant, indiquant de potentielles évolutions de la natalité à venir
- Une insertion professionnelle plutôt réussie pour les jeunes de l'EPCI
 - Un taux de chômage des jeunes en capacité de travailler (dont les étudiants ne font donc pas partie) de 14% pour les 15-24 ans et de 9% pour les 25-29 ans (contre 25% et 16% au national)

Focus Communes

- Mézières-sur-Couesnon est la commune qui accueille le plus d'enfants, les 3-17 ans représentent 27% de sa population. Le nombre de 11-17 ans a doublé entre 2009 et 2020 dans la commune

Ce que disent les acteurs

- Une offre réduite de petits logements qui pourraient correspondre aux jeunes, expliquant la proportion élevée de jeunes vivant chez leurs parents « Pour un studio sur le territoire, il y a 60 demandes ! »*
- Un travail mené auprès des jeunes dans l'espace public et de la petite délinquance dans le cadre d'une démarche d'aller vers ; une offre à poursuivre et renforcer en outillant les animateurs à accompagner ces jeunes : « On a besoin d'éducateurs de rue, nos animateurs ne sont pas formés ». Il s'agit principalement d'être armé pour apporter des réponses au mal-être de certains jeunes
- Une forte fréquentation des ALSH et du périscolaire, ainsi que des Espaces Jeunes, mais des difficultés de recrutement pour garantir un accueil adapté au sein des structures

*Verbatim issu des entretiens avec les acteurs stratégiques en décembre 2023

Des besoins et difficultés identifiées :

- Malgré les **réseaux de transport** existants, des difficultés pour se déplacer pour les jeunes vivant dans les communes sans arrêt de bus
- Des difficultés de **repérage des jeunes** rencontrant des difficultés (ex. NEETS)
- Des besoins d'accompagnement en matière de **santé mentale** pour les jeunes
 - Des conduites addictives constatées chez certains jeunes
 - Un isolement et repli sur soi
 - Un manque de structures sur le territoire pour accompagner ces jeunes qui se confient aux animateurs
- Une augmentation du nombre de **jeunes déscolarisés**
- Des **activités délinquantes** constatées dès 12 ans (violence, incivilité), particulièrement sur les communes de La Bouëxière et Saint-Aubin-du-Cormier
- Des **moyens humains insuffisants**, des difficultés à recruter des agents suffisamment qualifiés
- Des professionnels rencontrant le besoin de se connaître et de travailler en **transversalité**
- Un **accompagnement à la parentalité** nécessaire pour certaines familles
- Une **méconnaissance de l'offre** pour une partie des usagers, une communication insuffisante ou inadaptée

Identification des publics et problématiques spécifiques en matière d'enfance-jeunesse par les participants au groupe de travail du 8 novembre 2023

Enfants de 4-6 ans	Socialisation; autonomie; prévention santé
Enfants de 7-10 ans	Responsabilisation; socialisation; justice/équité; autonomie
Jeunes de 15 à 17 ans	Besoin de mobilité; violence/incivilité/alcool : enfants difficiles à gérer; santé mentale; isolement; augmentation de la déscolarisation des jeunes
Jeunes de 18 à 25 ans	Population moins visible; études en dehors du territoire; mobilité

Des ressources sur le territoire :

- Des **structures jeunesse** avec des professionnels compétents
 - SUJ, ALSH, Espace-jeunes, « Promeneurs du Net »
- Une **offre sportive et culturelle** (associations avec de nombreux bénévoles, cinéma, médiathèques, city-stades, piscine, terrains sportifs, etc.)
- Des **établissements scolaires** maillant le territoire
- Des **services d'informations et d'accompagnement**
 - Mission Locale We Ker
 - Point Accueil Emploi
 - Pôle de Services de Proximité
 - Les CCAS
- En matière de **mobilité** : Des réseaux de transports (BreizhGo, TAD, navette), des pistes cyclables entre les communes

- ✦ Les 9 communes ont conservé la gestion directe de leur ALSH périscolaires 3/12 ans mais des projets communs ont abouti permettant une meilleure cohérence du fonctionnement global et des mutualisations (périodes d'ouverture, moyens humains, outils de gestion, harmonisation des locaux...) :

- Convergence des grilles de tarification afin de faciliter les accueils-passerelles lors des périodes de fermeture ou de saturation de certaines structures jeunesse ou enfance

- Gestion dématérialisée des inscriptions grâce à la mise en place d'un Portail Famille

Par ailleurs ce portail famille à une vocation plus large que la simple enfance jeunesse puisqu'il intègre également les éléments petite enfance (inscriptions et pointage), les activités sport proposés aux familles (inscription et pointage)

- Gestion des carrières des agents impliqués dans l'Enfance-Jeunesse au niveau de Liffré-Cormier Communauté, qui facture ensuite les communes des ETP supportés pour le compte des activités communales

- ✦ Depuis 2024, 8 communes sur 9 disposent désormais d'un Espace-Jeunes, dont la gestion est devenue intercommunale afin d'en faciliter la coordination.

Sur les espaces jeunes, cette mutualisation conduit à une évolution à la hausse des fréquentations des structures traduisant également la hausse à la population.

Les enjeux sur les 5 prochaines années :

- Consolider l'offre de service à destination des enfants et des jeunes ; maintien du périmètre sur les bases actuelles après le fort développement des dernières années ; réflexion à mer sur certaines capacités d'accueil insuffisantes.
- Soutenir les communes dans leur évolution pour actualisation des PEDT et plans mercredi et globalement sur la structuration des services périscolaires ; projet et bâtiment
- Développer la prise en compte des problématiques des +15 ans et des jeunes majeurs ; réflexion alternative à mener pour remplacer la PS Jeunes et maintien des actions en lien avec le numérique et les réseaux sociaux
- Souhait de renforcer la position du chargé de coopération parentalité au sein de la collectivité comme référence pour les parents du territoire, notamment pour la centralisation de l'information et l'orientation adaptée des usagers
- Un besoin d'information et d'accompagnement identifiés par les acteurs Enfance-Jeunesse en matière d'inclusion
- Continuer la logique collaborative communes intercommunalité pour la prise en compte de l'ensemble des sujets

II. LES SERVICES SUR LE TERRITOIRE

A. Les accueils de loisirs sans hébergement

Les Accueils de Loisirs accueillent les enfants dès lors qu'ils sont scolarisés jusqu'à 11 ans. Ils sont ouverts durant les petites vacances de d'hiver, de printemps, d'automne, au mois de juillet et fin août. Un service est proposé aux familles sur les périodes d'août et de Noël sur certains sites.

• Les 8 Accueils de Loisirs gérés par la communauté de communes :

- L'Accueil de Loisirs de Chasné-sur-Illet - Agrément **60 places**
- L'Accueil de Loisirs de Ercé-près-Liffré - Agrément **68 places**
- L'Accueil de Loisirs de Gosné - Agrément **68 places**
- L'Accueil de Loisirs de La Bouëxière - Agrément **166 places**
- L'Accueil de Loisirs de Liffré - Agrément **216 places**
- L'Accueil de Loisirs de Livré-sur-Changeon - Agrément **76 places**
- L'Accueil de Loisirs de Mézières-sur-Couesnon - Agrément **60 places**
- L'Accueil de Loisirs de Saint-Aubin-du-Cormier - Agrément **96 places**

Soit un global de 810 places

B. Le service jeunesse

1 Les Espaces Jeunes

Les Espaces Jeunes sont destinés aux pré-adolescents (scolarisés au collège) et aux adolescents jusqu'à 17 ans. Dans le cadre de la prise de compétence enfance jeunesse, une réflexion sur l'organisation des espaces jeunes et la mutualisation des moyens à destination de la jeunesse a été menée.

- **Les 8 Espaces Jeunes gérés par la communauté de communes :**

- L'Espace Jeunes de Chasné-sur-Illet (agrément **24 places**) est ouvert :
 - ✓ Durant les périodes de vacances (automne, hiver, printemps, juillet, fin août)
 - ✓ Le mercredi de 14h à 18h30
 - ✓ Le samedi de 14h à 18h30
- L'Espace Jeunes d'Ercé-près-Liffré (agrément **16 places**) est ouvert :
 - ✓ Durant les périodes de vacances (automne, hiver, printemps, juillet, fin août)
 - ✓ Le mercredi de 14h à 18h30
 - ✓ Le vendredi de 17h30 à 19h30
- L'Espace Jeunes de Gosné (agrément **16 places**) est ouvert :
 - ✓ Durant les périodes de vacances (automne, hiver, printemps, juillet, fin août)
 - ✓ Le mercredi de 14h à 18h30
 - ✓ Le vendredi de 17h30 à 19h30
- L'Espace Jeunes de La Bouëxière (agrément **24 places**) est ouvert :
 - ✓ Durant les périodes de vacances (automne, Noël, hiver, printemps, juillet, fin août)
 - ✓ Le mercredi et le samedi de 14h à 18h30
 - ✓ Le vendredi de 17h30 à 19h00
- L'Espace Jeunes de Liffré (agrément **36 places**) est ouvert :
 - ✓ Durant les périodes de vacances, toute l'année
 - ✓ Le mercredi de 11h30 à 19h00
 - ✓ Le samedi de 14h à 19h00
 - ✓ Le mardi, jeudi et vendredi de 16h00 à 19h00
- L'Espace Jeunes de Livré-sur-Changeon (agrément **12 places**) est ouvert :
 - ✓ Durant les périodes de vacances (automne, hiver, printemps, juillet, fin août)
 - ✓ Le mercredi de 14h à 18h30
 - ✓ Le vendredi de 18h00 à 20h00
- L'espace Jeunes de Mézières-Sur-Couesnon (agrément **22 places**) est ouvert :
 - ✓ Durant les périodes de vacances (automne, hiver, printemps, juillet, fin août)
 - ✓ Le mercredi de 14h à 18h30
 - ✓ Le vendredi de 17h30 à 19h30

- L'Espace Jeunes de Saint-Aubin-du-Cormier (agrément **36 places**) est ouvert :
 - ✓ Durant les périodes de vacances (automne, Noël, hiver, printemps, juillet, fin août)
 - ✓ Le mercredi de 12h à 18h30
 - ✓ Le vendredi de 16h00 à 19h00
 - ✓ Le samedi de 14h à 18h30

Soit un global de 186 places

2 Les passerelles

Des temps dit « passerelle » à destination des enfants de CM2 sont également proposés par les espaces jeunes sur le mercredi matin (pour les communes ayant un rythme scolaire sur 4 jours) ou sur les périodes de vacances.

Le mercredi matin sur les espaces jeunes de Gosné, Livré-sur-Changeon, La Bouëxière, Mézières-sur-Couesnon, Saint-Aubin-du-Cormier.

Ces temps spécifiques ont pour objectif de permettre aux enfants de découvrir une nouvelle structure et un fonctionnement différent de l'ALSH, de façon progressive et adaptée à leur âge.

Des projets transversaux inter-passerelles sont également menés, afin d'amener les enfants progressivement sur ce fonctionnement propre aux espaces jeunes, à l'échelle du service.

3. Le Service info Jeunes

➔ Le Service Info Jeunes (SIJ) de Liffré-Cormier, un partenariat privilégié avec les espaces jeunes

Le Service Information Jeunesse (SIJ), ouvert en 2021, a pour mission principale d'accompagner les jeunes, de 11 à 30 ans, dans leurs démarches et projets, en leur offrant un accès libre et gratuit à une information fiable, neutre et complète sur tous les sujets les concernant. L'objectif est de permettre à chaque jeune de faire ses propres choix en connaissance de cause, sans jugement ni orientation imposée. A noter que le SIJ peut également informer les parents et les partenaires du territoire sur les onze thématiques de l'info jeunes :

- ✓ Études et formation
- ✓ Métiers et emploi
- ✓ Formation et orientation
- ✓ Mobilité internationale
- ✓ Engagement
- ✓ Logement
- ✓ Santé
- ✓ Vie quotidienne
- ✓ Culture
- ✓ Sport et loisirs
- ✓ Citoyenneté et accès aux droits

Le SIJ accompagne également la construction et la réalisation de projets personnels, professionnels et collectifs, en proposant, par exemple, des ateliers autour du CV, de la recherche de stage, à la découverte de métier, au bien être ou à l'engagement citoyen.

Afin de répondre à ses missions le SIJ peut accompagner, de manière individuelle mais également en intervenant dans les établissements scolaires, en menant des projets avec les différents acteurs de la jeunesse et en organisant des événements répondant aux besoins des jeunes.

Acteur local de la politique jeunesse, le SIJ favorise le travail en réseau avec différents partenaires œuvrant pour la jeunesse sur le territoire. Dans ce cadre, le travail avec les Espaces Jeunes est essentiel : ils servent de relais d'information et permettent d'analyser les besoins des jeunes. Plusieurs projets sont menés en collaboration entre les espaces jeunes et le SIJ, tels que La Dinguerie ou le projet santé. Les échanges réguliers entre ces deux services sont indispensables tant pour les jeunes, que pour la réussite des projets jeunesse et la cohérence globale du service jeunesse.

4. Promeneurs du net et actions de préventions numériques

Au sein du service, deux animateurs jeunesse sont promeneurs du net, c'est à dire légitimes pour entrer en relation avec les jeunes et les parents sur Internet et les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, Snapchat, ...). Ils les écoutent, les conseillent, répondent à leur question ou les orientent le cas échéant vers la structure la plus adaptée.

Ce dispositif PDN est un dispositif labellisé par la CAF, et existe à l'échelle nationale.

Des actions de prévention autour de la thématique numérique sont également menées auprès des collégiens et des CM2 du territoire.

III. LES OBJECTIFS EDUCATIFS

Notre projet repose sur des valeurs à transmettre aux enfants et aux jeunes. Ces valeurs constituent le socle sur lequel s'appuie notre action, à savoir : la citoyenneté, le respect, la solidarité, la parentalité et la tolérance.

Les objectifs qui ont été définis par la commission Enfance-Jeunesse sont les suivants :

- **Favoriser le bien-être, l'épanouissement et l'autonomie des enfants et des jeunes**

Le **loisir** occupe une place essentielle dans l'accueil des enfants et des jeunes. Ces temps sont avant tout des moments de détente, de plaisir et de découverte, où chacun peut « s'amuser » et **vivre des expériences** en dehors du cadre scolaire.

- **Besoin intellectuel** : stimuler la curiosité et l'ouverture d'esprit par la découverte de différents univers (la musique, la littérature, le théâtre, le cinéma, les sciences, l'environnement, ou encore la culture locale)
- **Besoin personnel** : favoriser l'expression de soi et la créativité à travers des activités artistiques telles que le chant, la danse, les arts plastiques ou le jeu.

- **Besoin affectif et social** : encourager la rencontre, la coopération et le respect des autres. Le centre de loisirs constitue un **espace privilégié d'apprentissage de la vie en collectivité** et de socialisation.

- **Besoin émotionnel et sensoriel** : favoriser l'éveil des sens, l'observation, et la découverte de la beauté de la nature comme source d'apaisement et de curiosité.

Les objectifs :

- Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant et du jeune par le développement des pratiques culturelles, artistiques, sportives et d'expression
- Respecter les rythmes de vie des enfants et des jeunes
- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant et du jeune (initiative, créativité, prise de responsabilité)
- Favoriser l'inclusion des enfants et des jeunes à besoins spécifiques
- Développer la notion du « vivre ensemble », notamment sur les séjours, tout en associant les loisirs et le plaisir

○ **Amener les enfants et les jeunes à devenir des citoyens**

La citoyenneté est une valeur qui vise à faire de chaque enfant et jeune des citoyens impliqués dans la vie locale, un citoyen conscient de ses droits et de ses devoirs et un éco-citoyen responsable, convaincu de son rôle dans la protection de son cadre de vie et de l'environnement en général.

Les objectifs :

- Favoriser l'apprentissage des règles de vie en collectivité et développer des projets autour des droits et devoirs du citoyen.
- Favoriser l'implication, la prise d'initiative et la prise de responsabilité des enfants et des jeunes
- Participer à la formation du citoyen en amenant l'enfant et le jeune à devenir responsable et respectueux de lui-même, des autres et de son environnement
- Développer les actions d'éco-citoyenneté

○ **Développer la participation des familles**

Il est d'usage de considérer que le temps de l'enfant et du jeune se décompose en 3 temps, un tiers temps famille, un tiers temps école et un tiers temps loisirs. Le développement de la participation des familles tend à proposer une réelle cohérence entre les différents temps éducatifs de l'enfant et du jeune et aussi à impliquer davantage les parents dans la vie des structures, qui est par essence un lieu de vie sociale.

Les objectifs à promouvoir au sein des Accueils Collectifs de Mineurs :

- Développer au sein des Accueils Collectifs de Mineurs des actions autour de la parentalité
- Favoriser l'accueil des familles au sein des structures et leur implication dans les projets de structures

○ **Développer la solidarité territoriale**

Par « solidarité territoriale », et par la volonté de renforcer l'attractivité de la communauté de communes, nous considérons la compétence enfance jeunesse comme une opportunité pour maintenir une qualité de service à destination de la population et se donner les moyens d'évoluer.

Ce service nous permet d'améliorer la dynamique territoriale dans le secteur de l'enfance et de la jeunesse à travers :

- Des objectifs communs et des actions transversales
- L'organisation de temps d'échange et de temps de formation pour les professionnels de l'animation du territoire
- La mutualisation des moyens humains et matériels.

Les objectifs :

- Favoriser la mise en place d'un réseau de partenaires locaux
- Développer la mise en œuvre de projets communs sur les différentes structures et sur l'ensemble du territoire
- Faciliter la mise en commun des moyens

- **Favoriser les échanges intergénérationnels**

Les échanges intergénérationnels ont pour objectifs de permettre à toutes les générations (enfant, jeune, adulte, sénior) de se retrouver et de pouvoir pratiquer des activités adaptées ensemble. Ces échanges sont une richesse pour tous les participants. Chacun bénéficie de la transmission du savoir de l'autre.

Les objectifs :

- Développer des actions intergénérationnelles et favoriser les rencontres entre les différents publics

Ces objectifs sont déclinés en annexe par fiche action, c'est-à-dire une description de l'action, les modalités de mise en œuvre, les moyens nécessaires et les critères d'évaluation.

IV. LES MOYENS

Pour mettre en œuvre ces objectifs sur le territoire, un travail sur l'harmonisation du fonctionnement des différentes structures a été réalisé :

- Grille tarifaire unique sur le territoire dès janvier 2021
- Période d'ouverture et de fermeture adaptées aux besoins des familles
- Documents administratifs communs à tous les accueils
- Portail familles pour les structures enfance jeunesse intercommunales et communales
- Communication via le site internet de la communauté de communes
- Mise à disposition du personnel communal d'animation à la communauté de communes
- Séjours à thématique avec une logique de mutualisation (équipe, matériel...)

Des réunions pédagogiques régulières réunissent les équipes d'animation et de direction afin d'élaborer des projets communs, d'organiser les différentes périodes d'ouverture, et d'évaluer le fonctionnement des structures.

La communauté de communes a pour objectif de former tous ses animateurs. Cette politique de formation est accompagnée par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG). La BAFA territorialisé, mis en place tous les 2 ans, permet de proposer aux jeunes du territoire à moindre coût, une découverte du métier d'animateur.

Afin de maintenir des relations de proximité entre les élus locaux et les familles, un élu référent est nommé dans chaque commune. Son rôle est de faciliter l'organisation entre les différents temps (scolaires,

périscolaires et extrascolaires) qui ne sont pas tous de compétence communautaire, de faire le lien entre la communauté de communes et la commune dans le domaine de l'enfance jeunesse et de maintenir le lien social avec les habitants.

Matériel / Locaux :

Les locaux municipaux sont mis à disposition de la communauté de communes via une convention. Les charges de fonctionnement (fluides, prestations techniques, maintenance des locaux, agent d'entretien...) sont à la charge de la communauté de communes.

Afin de favoriser la mobilité des enfants et des jeunes et ainsi de faciliter le développement d'actions et de projets, le service possède 2 véhicules 9 places, plutôt utilisés par les structures jeunesse.

Des malles pédagogiques sont à disposition des structures selon leurs besoins : malle couture, sonorisation, jeux de construction...ainsi que du matériel pour favoriser l'inclusion des enfants à besoins spécifiques.

Financier :

Un budget de fonctionnement annuel est attribué à chaque structure en fonction de leur capacité d'accueil et de leur projet.

Les dépenses d'investissement (mobilier, informatique ...) sont à la charge de la communauté de communes. Si l'utilisation est partagée, une proratisation est appliquée.

V. L'EVALUATION

Pourquoi évaluer ?

D'une façon générale, une démarche d'évaluation consiste à mesurer et à analyser les effets d'une action. C'est aussi un outil d'aide à la décision qui favorise l'aptitude à coopérer. L'évaluation permettra de mieux prendre en compte les difficultés rencontrées et leurs causes ou les facteurs de réussite et de capitaliser les acquis de l'expérience.

Les modalités d'évaluation sont déterminées entre l'organisateur et les directeurs de structures.

Une rencontre devra se tenir au moins deux fois par an avec les directeurs de structures, le directeur de service, les élus référents et la commission enfance jeunesse.

1. En janvier – Période de septembre à décembre
2. En octobre – Période de janvier à août

Des temps d'analyse de pratique avec une psychologue clinicienne sont proposés aux responsables de structure, afin d'échanger sur les situations vécues, prendre le temps de les analyser et définir par la suite des procédures

Pour tous les services : Un rapport d'activité qualitatif et quantitatif annuel des services enfance jeunesse sera rédigé par les responsables.